

Tribunal administratif de Montreuil



**Michel
HOFFMANN**
Président du tribunal
administratif de
Montreuil

Pour la première fois depuis sa création en 2009, le tribunal a dépassé en 2020 le seuil des 14 000 requêtes enregistrées (14 227, soit une hausse de 4 % par rapport à 2019).

Grâce à la dématérialisation croissante des procédures ainsi qu'aux efforts de l'ensemble de ses membres, la juridiction a pu maintenir son activité dans de bonnes conditions, en dépit des restrictions liées au contexte sanitaire qui ont marqué l'année écoulée. Les délais de jugement se sont ainsi maintenus autour d'un an et un mois pour les affaires dites « ordinaires » (hors contentieux urgents).

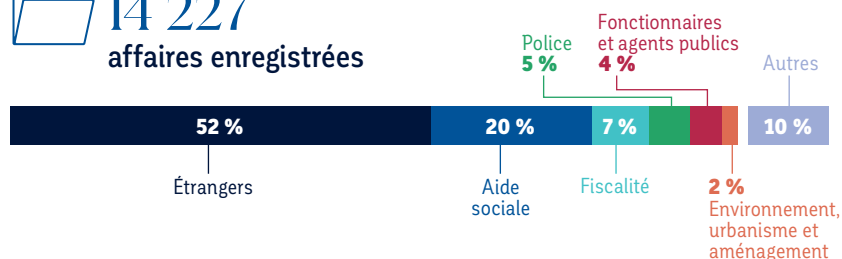
Garant des libertés publiques, le juge administratif a été très sollicité pendant la crise de la Covid-19. Les justiciables ont pu

porter devant la juridiction montreuilloise des décisions interdisant la fréquentation des berges et canaux en Seine-Saint-Denis lors du confinement de mars 2020, ou bien contester la suspension de l'accueil en milieu scolaire d'un enfant en situation de handicap ou encore la fermeture administrative de leur commerce. À l'inverse, la dispense du port du masque pour les cyclistes a été contestée. Le juge administratif s'est ainsi trouvé garant de l'équilibre entre sécurité sanitaire et protection des droits et libertés.

Au-delà de ces affaires liées au contexte particulier de la crise, le tribunal a vu son activité, dans la continuité des années précédentes, se concentrer sur le contentieux des étrangers, les contentieux sociaux et le contentieux fiscal.

2020 en chiffres

 **14 227**
affaires enregistrées



Effectifs de la juridiction

118
personnes dont :

46
magistrats

72
agents de greffe



11 923
affaires jugées
↘ 13,7 % par rapport à 2019



10 mois et 13 jours
de délai prévisible de jugement
↘ 14,7 % par rapport à 2019



7 477
requêtes enregistrées
en contentieux des étrangers
↗ 25 % par rapport à 2019



400
référés liberté enregistrés
↗ 128 % par rapport à 2019